



## MOT DU MAIRE

Cette année, le début de l'été marque la fin du cycle électoral ouvert avec les élections présidentielles et fermé avec l'élection des députés. Au niveau national, ce scrutin se traduit par la percée des extrêmes et l'abstention témoigne d'une grande défiance à l'égard des élus. Ici, à Gimeaux, vous avez su, une fois encore, vous mobiliser et dire « non » aux discours populistes qui n'ont aucune place dans notre République. La liberté, l'égalité, la fraternité, la solidarité, la laïcité doivent reprendre tout leur sens. Pourvu que nos représentants nationaux garantissent à nouveau l'unité du pays pour engager les grands chantiers de demain en matière sociale, environnementale, économique et démocratique. Il y a urgence ! Pourvu que leur action se fasse, comme dans nos territoires, dans le seul principe qui vaille aujourd'hui : l'intérêt général au service de tous.

L'équipe qui m'entoure agit ainsi depuis 2 années. Mais aujourd'hui, une réelle menace pèse sur notre école publique communale ; les effectifs sont en baisse ! Peu de jeunes parents viennent habiter notre commune. Il faut relancer la construction de maisons neuves et la réhabilitation du bâti ancien inoccupé. Sans l'action de tous, concertée avec la municipalité, nous aurons des difficultés à maintenir ouverte ce qui fait la force, la fierté d'un village : l'école ! Nous avons tout de même décidé de poursuivre notre action pour améliorer les conditions d'accueil dans les locaux scolaires ; cet été, un système mécanique d'extraction d'air sera mis en place dans les deux classes.

Jeunesse et citoyenneté restent au centre de nos préoccupations : la « commission des jeunes » sera relancée, avec de nouveaux visages, dès le mois de septembre.

Le budget 2022 a été établi autour de deux objectifs : poursuivre l'amélioration des services proposés, de notre cadre de vie et lancer les études architecturales pour bénéficier, demain, d'un espace commun « mairie / salle des fêtes ». C'est là, où nous aurons plaisir à nous retrouver, à échanger, à débattre, à rire, à s'écouter..., et à délaissier, un peu, l'instantané et le sensationnel des médias et des réseaux sociaux, tellement dévastateurs pour notre démocratie.

**Sébastien Guillot, Maire de Gimeaux**

## UNE NOUVELLE « COMMISSION DES JEUNES » EN SEPTEMBRE !

Depuis 7 ans, la « commission des jeunes » a permis aux adolescents Gimeaudais de 13 à 17 ans de participer activement à la vie du village et de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté.

La commission est très appréciée et fait l'unanimité chez les jeunes. Les anciens participants témoignent qu'ils aiment « se retrouver entre jeunes » et ils avaient « le sentiment d'être utiles et de pouvoir apporter de l'aide et du bien-être ». En effet, la « commission des jeunes » participe à la vie du village par des actes citoyens comme le nettoyage de printemps ou encore l'aide à l'organisation de la fête patronale.

Elle permet "de maintenir le lien avec les habitants" en aidant par exemple à servir le repas des aînés et en proposant une fête des vacances aux plus jeunes à la fin de leur année scolaire.

Freinée par la Covid 19, la « commission des jeunes » a réduit ses actions durant 2 années. Elle sera renouvelée dès septembre 2022 et ouverte aux enfants entrant en 6<sup>e</sup> (2011) jusqu'en 3<sup>e</sup> (2008). Les jeunes pourront échanger autour des attentes de la jeunesse et construire des projets et des actions avec le soutien de la municipalité.



## ÉTÉ 2022 les horaires

**Le secrétariat de mairie  
et l'agence postale sont ouverts :**

Le lundi de 16h00 à 18h45

Le mercredi de 10h00 à 12h00

Le vendredi de 16h00 à 18h45

**FERMETURE :** du lundi 11 juillet au vendredi 15 juillet (inclus)  
du lundi 8 août au vendredi 19 août (inclus)

En cas d'urgence, contacter le Maire ou les Adjointes.

## AGENDA

- **Judi 14 juillet :** concours de pétanque, Amicale Laïque
- **Judi 1<sup>er</sup> septembre :** rentrée scolaire
- **Vendredi 2 et samedi 3 septembre :** fête patronale / soixantenaire, Amicale Laïque
- **Dimanche 18 septembre :** journées du patrimoine, concert dans le parc du Château de Montaclier, l'Ensemble Mandragore
- **Vendredi 11 novembre :** cérémonie du 11 Novembre
- **Vendredi 25 novembre :** bar à huîtres, Amicale Laïque
- **Samedi 10 décembre :** Noël des enfants, Amicale Laïque
- **Dimanche 11 décembre :** marché de Noël, Noël Magique

## ANTICIPER LE FINANCEMENT DE FUTURS TRAVAUX TOUT EN CONTINUANT À AMELIORER LES SERVICES ET LE CADRE DE VIE À GIMEAUX

Comme chaque début d'année, le conseil municipal s'est « penché » sur les finances communales. Si le solde de clôture des comptes, fin 2021, permet de dégager près de 100 000 € de trésorerie et traduit une gestion saine et rigoureuse, il n'en reste pas moins que la situation reste fragile au regard des augmentations du coût de la vie (oui ! oui ! pour les communes aussi ça augmente) et de la volonté des élus municipaux de lancer le projet de réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie. Pour faire face à ce double objectif, la fiscalité communale a été augmentée de près de 3 % (bien inférieur à l'inflation annoncée pour 2022).

### L'exécution budgétaire 2021 a été marquée par :

- l'impact de l'absence de l'agent en charge du secrétariat placé en longue maladie et qu'il faut continuer à rémunérer et remplacer
- la hausse du prix de l'énergie
- l'organisation à nouveau du repas offert aux aînés (livré à domicile)
- les opérations décidées par le conseil municipal, telles que les travaux sur l'école et le changement du mobilier, la mission de l'APAVE sur la présence du radon à l'école, la réfection du bâtiment du « puits qui bout » et les aménagements annexes, le changement de l'ordinateur du secrétariat, la reliure des actes administratifs légaux
- le paiement de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ensemble bâtementaire « salle des fêtes et Mairie »
- la perception de plus de 7 000 € de subventions pour les travaux d'amélioration des conditions d'accueil à l'école
- le versement de la première annuité pour l'emprunt lié aux travaux de voirie Avenue de la Libération
- une fiscalité communale stable.

### En chiffres, cela se traduit de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT 2021		INVESTISSEMENT 2021	
Dépenses	228 539,04 €	Dépenses	35 174,48 €
Recettes	237 989,53 €	Recettes	23 115,82 €
Résultat de l'année	9 450,49 €	Résultat de l'année	-12 058,66 €
Résultat de clôture*	85 418,41 €	Résultat de clôture*	11 270,10 €

\*tient compte des excédents de trésorerie antérieurs

Pour 2022, le budget primitif voté en mars dernier, modifié par décision du conseil en mai 2022, s'établit ainsi : des prévisions en fonctionnement qui s'équilibrent à 319 025 € et une section d'investissement arrêtée à 104 000 €.

Le budget de fonctionnement reste encore fortement marqué par les incertitudes liées à la gestion des ressources humaines : absence et remplacements au secrétariat de mairie, emploi pour 9 mois d'un agent technique, remboursement et régularisations par l'assureur du personnel communal... En premier lieu, il a donc été décidé d'adapter les charges de personnel et les recettes éventuelles s'y rapportant.

Ensuite, les charges à caractère général ont été reconduites avec rigueur en tenant compte des augmentations du coût de l'énergie notamment. Pour finir, ce budget permet de financer quelques actions décidées par l'équipe municipale (aménagement d'espaces publics, contrôle des jeux pour enfants au parc de jeux, intervention d'un cabinet de géomètre pour la régularisation d'emprises cadastrales du domaine public communal, accompagnement par un cabinet spécialisé pour l'urbanisation du secteur des Chaussées...).

Le budget d'investissement a été construit avec la double ambition d'améliorer les services existants et d'anticiper de nouvelles opérations. Les recettes proviennent, pour plus de la moitié, des excédents antérieurs de trésorerie. En dépenses, il s'agit de

poursuivre l'équipement des services ou des bâtiments, avec :

- la pose d'un système d'extraction d'air pour poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil à l'école (8 000 €)
- l'aménagement d'un espace « colombarium » au cimetière (7 000 €)
- l'installation et la mise en service d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'Eglise (20 000 €) productrice de revenus pour la commune dès 2023 (1 000 à 1 500 €)
- la pose d'une nouvelle borne incendie, chemin des Demanges (6 000 €).

L'avenir sera aussi au cœur de l'action de la municipalité ; les études architecturales et techniques pour la réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie (26 000 €) sont lancées; des travaux pourraient être lancés en 2023.

Comme tout un chacun, la commune remboursera ses dettes (1/3 des dépenses 2022) avec le paiement d'une partie du capital des emprunts contractés pour la réhabilitation du logement rue de la Mairie et pour les travaux de voirie Avenue de Libération (8 563,36 €) ainsi qu'avec le solde de la ligne de trésorerie effectuée pour les travaux de voirie Avenue de Libération (26 000 €).

La vente du logement communal, rue de la mairie, à l'Ophis, non budgétée, en recettes devrait permettre de maintenir en fin d'année une trésorerie proche de 100 000 €, gage de sécurité financière pour l'avenir.



## UN 3<sup>e</sup> LOGEMENT LOCATIF GÉRÉ PAR L'OPHIS 63



La municipalité a décidé de se séparer d'un des deux logements dont elle est encore propriétaire et dont elle gère la location, les travaux et les dettes. Ce logement de type 4, situé rue de la mairie, sera cédé à l'OPHIS du Puy-de-Dôme d'ici la fin de l'année.

Cette cession a un double objectif :

- se désendetter et retrouver des marges de manœuvres financières
- pouvoir investir pour l'avenir dans des opérations importantes (bâtiments ou voirie).

L'OPHIS 63 gère déjà deux logements locatifs sur la commune, situés rue de l'Église/place du 8 mai. La vente a été actée à un montant de 130 000 €. L'emprunt réalisé en 2007 qui court jusqu'en 2026, sera soldé dès le début de l'année 2023, permettant ainsi d'envisager la contractualisation d'un nouveau crédit (à taux bien plus faible) pour les travaux à mener sur la salle des fêtes et la mairie.

Le logement rue de la mairie, après des travaux intérieurs, sera remis à la location ; si vous êtes intéressé par sa location, vous pouvez vous renseigner auprès de l'OPHIS (agence de Riom) ou de la mairie.

## LES TAUX COMMUNAUX

Pour 2022, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux de Taxe Foncière Bâtie et de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties de 2,96 %. Le taux de taxe d'habitation qui continue à être appliqué par les services fiscaux, pour ceux qui paient encore tout ou partie de cette taxe, est de 7,94 % ; notons qu'à partir de 2023, seules les résidences secondaires seront concernées par la taxe d'habitation. Les nouveaux taux sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,26 %.

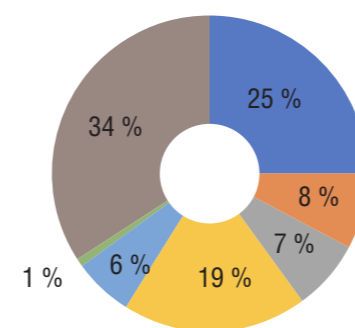
La hausse de la fiscalité devrait permettre une augmentation des recettes d'environ 4 000 € soit 1,2 % des recettes globales de fonctionnement.

## LES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2022

### Une nouvelle association soutenue !

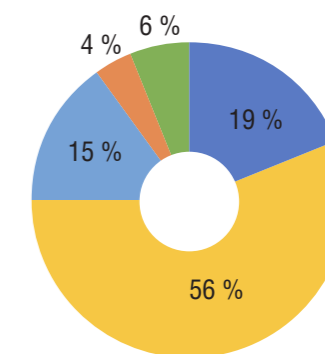
- 200 € à l'Ensemble Mandragore
- 100 € à l'Amicale des Pompiers de Prompsat
- 200 € à l'Amicale Laïque de Gimeaux
- 250 € à l'Amicale Laïque de Gimeaux, pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants de la commune
- 200 € à l'Amicale des Chasseurs de Gimeaux
- 200 € au Noël Magique
- 250 € à la Société Lyrique de Combronde, Banda de Combronde, pour la participation aux cérémonies commémoratives

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- Etudes salle des fêtes/mairie
- Travaux à l'école
- Espace cinéraire
- Centrale photovoltaïque (Église)
- Poteau incendie
- Matériel technique
- Emprunts

## RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Emprunt ou excédent des années antérieures
- Virement depuis l'excédent des années antérieures
- Récupération TVA payée en 2020
- Taxe d'aménagement
- Subvention du département



## UN COLUMBARIUM ET UN JARDIN DU SOUVENIR À VOTRE DISPOSITION

Compte-tenu du nombre toujours croissant de crémations et des demandes des Gimeaudaires concernant l'installation d'un site cinéraire, l'équipe municipale a décidé d'équiper le cimetière communal d'un espace pour accueillir les urnes cinéraires et les cendres des défunts incinérés.

Le site comprendra :

- 2 columbariums « 3 familles » contenant deux urnes par case
- 1 stèle
- 1 banc
- 1 puisard pour la dispersion des cendres.

D'ici l'automne, cet espace sera aménagé dans « le nouveau cimetière » et sera adossé au mur mitoyen de « l'ancien cimetière ». Les travaux préparatoires (terrassement, fabrication d'une dalle bétonnée...) seront réalisés par les agents communaux. Après consultation d'entreprises spécialisées, c'est l'offre de la société Graminond qui a été retenue pour un montant de 4 281,00 € HT, soit 5 137,20 € TTC.

Le prix d'une case a été arrêté à 1 000 € ; les prix des concessions en « pleine terre » qui n'avaient pas été réévalués depuis 2005 ont été établis à 200 € pour une concession simple (1m x 2,5m) et 400 € pour une concession double (2m x 2,5m). Le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour vos démarches administratives sur ce sujet.

## UN AIR RENOUVELÉ POUR LES SALLES DE CLASSES

La municipalité s'est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration progressive des conditions d'accueil à l'école communale : huisseries, équipement numérique, système de chauffage, sécurisation des accès et des abords, pose d'une nouvelle porte dans le hall d'entrée, pose de rideaux, nouveau mobilier scolaire... Poursuivre ce type de travaux, pour bénéficier d'un équipement fonctionnel aux normes en vigueur, reste le choix de l'équipe municipale.

Pour 2022, il a été décidé d'installer un système performant et mécanique d'extraction d'air ambiant. Ces travaux font suite tant à la pandémie de ces deux dernières années qui nécessite le renouvellement régulier de l'air des classes, qu'à la présence du gaz radon dans les locaux. Ce gaz naturel (indolore, incolore et inerte) est présent partout à la surface de la planète. Suite à plusieurs « campagnes » de mesures pour vérifier la présence de radon dans l'air (obligatoire pour les établissements recevant du public), il a été constaté que ce gaz pouvait être présent à des taux de concentration élevés.

Des mesures ont déjà été mises en œuvre par les agents communaux :

- ventilation des vides sanitaires existants et de la cave située (en partie) sous l'une des 2 classes
- étanchéité du sol par obstruction des fissures et des passages des canalisations dans le sol.

Néanmoins, un système d'extraction d'air sera posé au cours des vacances scolaires d'été. La société Meulnet réalisera l'opération pour un montant de 7 017,66 € TTC. Cette opération est soutenue par le Conseil Départemental à hauteur de 1 374,28 €.

Une étape de plus pour que l'école communale puisse accueillir les jeunes Gimeaudaires et Touretaires dans de bonnes conditions.



Restez informé sur Facebook  
« MAIRIE DE GIMEAUX »



Retrouver toutes les informations  
de la commune :  
Sur votre site internet  
<https://www.ville-gimeaux.com/>